



Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 JUIN 2019

~~~~~

Date de convocation : 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, sauf Mr Patrick BLANCHET, absent excusé qui a donné pouvoir à Dominique JOUVE, Denis GALLAND, absent excusé qui a donné pouvoir à Marie-Anne LAPORTE, et Maryse BONNEVIE, absente excusée, qui a donné pouvoir à Paul RENOUD GRAPPIN.

Mme Marie-Anne LAPORTE a été nommée secrétaire de séance.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

### 1) Compte-rendu du conseil du 18 mars 2019

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### 2) Ajout à l'ordre du jour

Le maire demande à rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- activités périscolaires
- problème dans un logement de la rue du Bout du Monde

Accord à l'unanimité

### 3) Maison "La clarinette"

Cette maison, située rue Bel Air, est mise en vente par son propriétaire, l'AGEM, depuis plusieurs années. Des échanges entre l'AGEM et le Maire ont eu lieu récemment, considérant que le prix de vente a été considérablement abaissé, ce qui pourrait rendre son acquisition attractive pour la commune afin d'y aménager au moins deux logements locatifs et commencer ainsi à revitaliser le village.

Aujourd'hui l'AGEM semble souhaiter vendre ce bâtiment à un autre acquéreur potentiel dont il se dit qu'il aurait aussi l'intention d'offrir deux appartements à la location. Ce scénario semble peu crédible compte tenu de l'absence de rentabilité d'une telle opération pour un particulier.

Le Maire rappelle que la Commune a la possibilité légale de préempter ce bien.

#### **4) Signalétique patrimoniale et touristique**

Le Maire présente le projet de signalétique, proposé par l'APAVEN et qui sera financé par la Commune. Après concertation, l'assemblée à l'unanimité vote le projet et valide son financement.

#### **5) Logement venterolais : loyer suspendu**

Le Maire informe les élus qu'un sinistre a eu lieu dans un des logements communaux (dégâts des eaux et mobilier abimé), et que des travaux sont nécessaires mais nous n'avons pas trouvé d'entreprise susceptible d'intervenir dans l'immédiat. Compte-tenu des désagréments subis par le locataire, le Maire propose à titre de dédommagement, de ne pas faire régler le loyer du mois de juin 2019. Avis favorable à l'unanimité.

#### **6) Activités périscolaires**

Le Maire rappelle aux élus les décisions prises pour la rentrée scolaire 2019-2020 relatives aux activités périscolaires. Les parents sollicités ont validé majoritairement par voie de vote à bulletin secret le maintien des activités périscolaires. La semaine scolaire sera donc de 4 jours et demi, et 3 heures d'ateliers périscolaires par semaine seront proposées.

Cette organisation sera valable pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021.

Décision validée à l'unanimité.

#### **7) Construction abris poubelles et aménagement piétonnier pour les enfants**

La municipalité prévoit la construction d'abris poubelles avec plateforme d'ici la fin de l'année Aux Estangs, au bord de la RD 538, et à la Clastre.

Au vu des devis présentés par plusieurs entreprises, et après concertation, les devis de l'entreprise BERTONA ont été retenus et validés à l'unanimité pour un montant de 6 808.50 € HT, 1272.00 €, HT et 2403.20 € HT.

D'autre part, les élus envisagent l'ouverture d'un passage dans le mur d'enceinte de l'école, afin de permettre un accès piétonnier sécurisé pour les enfants côté lavoir.

Après délibération, les élus valident à l'unanimité le devis de la SARL BERTONA pour un montant de 2570 € HT.

#### **8) Dossiers en cours**

##### **- Budget d'investissement.**

Annulation de dépenses pour 2019 :

- 1) La gestion à la parcelle des eaux pluviales pour les opérations menées par DAH et Habitat Dauphinois permet de se passer de réseau pluvial à Saint Jean : économise de 14 000 euros.
- 2) Terrain Faure : les propriétaires ne souhaitant plus le mettre en vente dans l'immédiat, le projet d'acquisition est reporté sine die. 6000 euros avaient été budgétés.

Après réalisation du programme 2019, il restera dans le budget d'investissement communal une réserve de 300 000 euros environ qui, ajoutée à la somme supérieure à 100 000 euros d'excédent dégagée bon an, mal an sur le budget de fonctionnement permettra de poursuivre sereinement les investissements en 2020 et au-delà.

- **Tournée cantonale:** Nous avons reçu la visite de Pascale Rochas et Pierre Combe, nos conseillers départementaux, pour évoquer les projets 2020, susceptibles d'être aidés par le département.

Concernant les amendes de police il convient de proposer des opérations en lien avec la sécurité. Patrice Duc propose la possibilité d'une rambarde le long de la route des crêtes au-dessus de la maison Servajeau, à étudier.

Pour les projets patrimoniaux 2020, nous avons des devis pour la Chapelle Sainte Perpétue (façade, tambour vitré, éclairage) et le remplacement des tilleuls de l'avenue de la Gare. Choix à faire en juillet.

Il nous faut étudier en outre la possibilité de relancer l'opération Rue Bel Air et rue du Goulet : réfection de tous les réseaux et de la voirie. Ce projet a été chiffré à environ 400 000 euros en septembre 2017 par le bureau d'études BEAUR (somme à répartir sur les deux budgets).

Cette opération avait été reportée pour conserver des liquidités pour la recherche d'une nouvelle ressource en eau. La collaboration avec Nyons sur cette opération nous redonne de l'aisance sur le budget de l'eau et il redevient envisageable de relancer le projet Bel Air / Goulet. Toutefois, il faut le réexaminer à la lumière de la réduction sévère des aides de l'Agence de l'Eau.

- **PLU :** Le PLU a été envoyé à l'ensemble des élus et la lecture finale aura lieu mercredi 05 Juin. Le maire souligne que l'extension du quartier Saint Jean sera limitée à l'issue de ce PLU. La création d'une nouvelle voie pour désengorger le village a été évoquée.

Réunion publique le 02 Juillet 2019 à 18h00 pour présenter à la population le projet définitif.

## 9) Divers

- **Elections européennes :** le maire se félicite de l'engagement des citoyens venterolais avec un taux de participation flatteur (67%).
- **Bistrot de Venterol :** il semblerait selon certaines informations reçues que le fonds de commerce soit en vente. Le conseil s'accorde à penser qu'il faudra trouver une solution pour qu'à l'avenir l'activité de l'établissement ne se limite pas à la restauration. En effet le café et sa terrasse ombragée doivent redevenir un lieu où les résidents peuvent se rencontrer et où les gens de passage peuvent passer un moment agréable. C'est un élément fondamental de la revitalisation du village.
- **Recalibrage de la RD 538 :** Le Département prévoit de demander la Déclaration d'utilité après la réunion de sa commission permanente du 08 juillet 2019.
- Divers achats (mobilier, tableaux, ...) sont prévus pour la prochaine rentrée scolaire à l'école pour faciliter la mise en place de la nouvelle organisation à deux classes.
- Note du SMBVL pour informer que lorsque le système de communication de masse Télé Alert est utilisé pour transmettre des messages autres qu'alerte de crues et d'inondations, les communications seront refacturées aux communes.
- Remarque sur le renouvellement énergétique du mode de chauffage des bâtiments communaux à envisager un jour.
- Changement d'heure pour l'éclairage nocturne pour la saison d'été (extinction à minuit).
- Débroussaillage des voies communales en cours (premier passage).
- Discussion sur l'avenir de l'encadrement scolaire avec le poste d'ATSEM et l'emploi PEC lancée par Martine Tourre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal:** Lundi 8 juillet 2019 à 20 h 30.